

24.10.2012 - 11:00 Uhr

Media Service: Accident d'autocar à Sierre: plaintes contre une «Tribune libre» rejetées Conseil suisse de la presse; prise de position 55/2012 (http://presserat.ch/_55_2012_htm)

Interlaken (ots) -

Parties: X./Y. c. «news.ch»

Thèmes: discrimination / déformation d'informations

Résumé

Accident d'autocar à Sierre: plaintes contre une «Tribune libre» rejetées

Le portail internet «news.ch», en publiant une «Tribune libre» de la politologue Regula Stämpfli, intitulée «Belgisation: pourquoi des accidents sont également politiques», a-t-il discriminé l'Etat belge ou le peuple belge et déformé les faits? Non, déclare le Conseil suisse de la presse en prenant position sur une série de plaintes. La critique ne s'adressait pas aux Belges dans leur ensemble. Les auteurs de telles rubriques peuvent s'exprimer de façon excessive et polémique.

«News.ch» publie le texte polémique peu après l'accident de l'autocar. Stämpfli y défend la thèse que ce n'est pas un hasard s'il s'agissait d'un car belge, thèse qu'elle étaye par différents exemples. L'article déclenche une vague de protestations notamment sur Facebook et des plaintes auprès du Conseil de la presse. Pour les plaignants Stämpfli fait un lien discriminatoire entre l'accident de car et l'Etat et le peuple belge, en se fondant sur des contre vérités. Les autocars belges ne sont pas du niveau de ceux du tiers monde et il n'est pas vrai non plus que pendant une année et demie la Belgique était sans gouvernement sans que personne ne s'en aperçoive. Ils trouvent par ailleurs hors de propos d'établir un lien avec le cas «Dutroux». «News.ch» réplique que dans ce genre de rubriques les auteurs donnent leur propre opinion. Quant aux faits à l'origine des commentaires de Stämpfli ils sont avérés.

Dans sa prise de position, le Conseil de la presse rappelle que les rédactions ne doivent intervenir sur des textes d'auteurs invités que si ceux-ci contiennent des violations manifestes des normes déontologiques. Dans le texte de Regula Stämpfli il n'y avait pas de risque de voir les lecteurs et lectrices trompés par les exagérations et les métaphores utilisées. Il n'y a pas eu discrimination, la critique de l'auteur ne visant pas les Belges dans leur ensemble, mais l'Etat belge, les responsables dans l'administration et la justice, ainsi que le monde politique.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100727007> abgerufen werden.